

RÉGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

RAPPORT FINAL
SUBVENTION 2007-2008
SEPTEMBRE 2008

EXPERTISES « VEILLE »

ÉTAT D'AVANCEMENT



**Université Libre de
Bruxelles**
GUIDE

**Université Catholique
de Louvain**
CREAT

**Université
de Liège**
**LEPUR
(ULg-FUSAGx)**

TABLE DES MATIÈRES

EXPERTISES « VEILLE »	1
1. EXPERTISE 1 : VEILLE RÉGIONALE	1
1.1 <i>Rappel des objectifs de la mission</i>	1
1.2 <i>Tâches menées</i>	1
1.3 <i>Principaux résultats/enseignements de la recherche</i>	6
2. EXPERTISE 2 : PLANS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX FRONTALIERS	8
2.1 <i>Rappel des objectifs de la mission</i>	8
2.2 <i>Tâches menées</i>	8
2.3 <i>Principaux résultats/enseignements de la recherche</i>	9
3. EXPERTISE 2 : PLANS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX FRONTALIERS – QUATTROPÔLE	11
3.1 <i>Rappel des objectifs de la mission</i>	11
3.2 <i>Tâches menées</i>	11
3.3 <i>Principaux résultats/enseignements de la recherche</i>	11
4. EXPERTISE 3 : ESPON	12
4.1 <i>Rappel des objectifs de la mission</i>	12
4.2 <i>Tâches menées</i>	12
4.3 <i>Principaux résultats/enseignements de la recherche</i>	13
5. EXPERTISE 4 : POLITIQUE DE LA VILLE	15
5.1 <i>Rappel des objectifs de la mission</i>	15
5.2 <i>Tâches menées</i>	15
5.3 <i>Principaux résultats/enseignements de la recherche</i>	16

EXPERTISES « VEILLE »

1. EXPERTISE 1 : VEILLE RÉGIONALE

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Selon le programme de travail 2007-2008, « *cette expertise assurera le suivi des travaux relatifs à la préparation de l'éventuelle actualisation du schéma de développement de l'espace régional (SDER) tout en l'élargissant à une « veille stratégique » plus générale. Elle intégrera également la poursuite de l'Atlas « État du territoire wallon » sur la structuration du territoire wallon par les acteurs économiques et institutionnels.*

Il s'agit de collecter, observer et étudier les modifications effectives, en cours ou prévisibles d'ordre notamment juridique, institutionnel, économique ou géographique aux niveaux régional et interrégional et d'analyser celles qui peuvent avoir des répercussions sur le développement territorial de la Région wallonne. Ces observations seront synthétisées et transmises au Gouvernement qui pourra en tenir compte pour l'éventuelle actualisation du SDER comme pour d'autres décisions. Certaines d'entre elles seront publiées sous forme d'articles et/ou de cartes.

1.2 TÂCHES MENÉES

1.2.1 Veille « SDER »¹

La veille régionale axée sur la préparation d'une éventuelle actualisation du SDER s'est poursuivie comme les années précédentes. Outre un grand nombre d'articles journalistiques et de communiqués de presse, différents documents ont été consultés (voir la bibliographie du document « Veille SDER – Note » en annexe I). Il s'agit notamment de documents stratégiques ou prospectifs à différentes échelles tels que le Plan Air-Climat, les Programmes opérationnels wallons, le Rapport fédéral sur le développement durable 2007, des documents produits dans le cadre du Printemps de l'environnement ou encore les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. Les rapports produits par certains autres thèmes de recherche de la CPDT ont également été consultés.

Avec l'accord du Comité d'accompagnement, le thème de l'énergie et plus particulièrement des effets territoriaux de la déplétion pétrolière a été plus particulièrement étudié (lectures de différents articles et ouvrages, assistance à des colloques).

Les éléments marquant une évolution par rapport au contenu du SDER ont été intégrés dans une note reprenant l'ensemble de ce qui pourrait être utile à une éventuelle actualisation du SDER. Ils ont également servi de matière première à la rédaction de deux articles, le premier d'ordre général et le second axé sur la transition énergétique.

¹ Travaux relatifs à la préparation de l'éventuelle actualisation du SDER

1.2.2 Analyse géographique et cartographique du territoire wallon

1.2.2.1 Fiches communales d'évolution de l'occupation du sol

Depuis trois ans, l'équipe se charge de la collecte de données d'occupation du sol issues du cadastre et compile des cartes d'occupation du sol en couplant les informations relatives à l'occupation du sol de chaque parcelle cadastrales (SPFF – ACED) avec le Plan de Localisation Informatique (PLI, MRW – DGATLP). Deux cartes d'occupation du sol ont été générées pour les années 2001 et 2006. Ces cartes servent de base pour analyser l'évolution de l'occupation du sol sur cette période de 5 ans. Des **fiches communales** ont été élaborées. Ces 262 fiches présentent quatre approches afin d'appréhender au mieux le territoire, à savoir :

- l'évolution des catégories d'occupation du sol,
- les zones d'affectation du plan de secteur,
- le caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur et son évolution,
- la répartition des catégories d'occupation du sol selon le plan de secteur et son évolution.

Les fiches sont également accompagnées d'extraits cartographiques présentant :

- l'occupation du sol en 2006,
- l'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006.

Ces fiches seront prochainement disponibles sur le site de la CPDT. Une **note méthodologique** détaille les données utilisées ainsi que les analyses réalisées.

Une **fiche régionale** offre, en outre, des commentaires détaillés qui permettent d'interpréter au mieux les chiffres présentés dans les fiches communales et fournissent un point de comparaison avec ces dernières.

1.2.2.2 Développement d'indices d'occupation du sol

Sur base des cartes d'occupation du sol de 2001 et de 2006, des cartes régionales synthétisant l'occupation du sol ont été constituées. Elles présentent :

- la répartition des différents types de terrains (terrains résidentiels, terrains à usage industriel et artisanal, terrains à usage de commerce, bureaux et services, terrains agricoles...) sur l'ensemble du territoire ;
- le degré de saturation des différentes zones du plan ;
- la superficie de terrains artificialisés par ménage ;
- le nombre d'habitants par type de terrain artificialisé ;
- etc.

L'unité territoriale de référence choisie est celle du secteur statistique.

Ces cartes méritent une analyse approfondie avec les autres équipes de recherche ou l'administration. En effet, elles offrent un potentiel pour comprendre la structure du territoire wallon ainsi que pour évaluer et orienter la politique en matière d'aménagement du territoire.

1.2.2.3 Document de travail : Brève comparaison entre la CNOSW et la carte d'occupation du sol développée par la CPDT

Dans ces recherches relatives à l'analyse de l'occupation du sol, l'équipe de la CPDT se base uniquement sur une carte d'occupation du sol générée en couplant des données issues du cadastre (natures cadastrales) au plan de localisation informatique. Or une carte numérique d'occupation du sol (CNOSW) a également été générée par la DGA et la FUSAGx. Cette carte, disponible depuis septembre 2007, repose sur la combinaison de plusieurs sources de données : la matrice cadastrale, le recensement agricole et d'autres données plus ponctuelles. Ce document de travail identifie les différences entre les deux produits élaborés.

1.2.3 Atlas « État du territoire wallon »

29 fiches ont été réalisées (cartes, méthodologie et statistiques).

Les fiches concernant le niveau d'analyse européen, bien que déjà réalisées, sont en suspens.

Nous essayerons dans l'avenir d'intégrer dans l'atlas un maximum de résultats d'études CPDT.

Fiches réalisées (en gris les fiches en préparation) :

	En Wallonie	En Belgique	En Europe du nord-ouest
1 Insertion de la Wallonie dans l'espace européen			
Matrice économique européenne			X
2 Renouveau démographique et dynamiques migratoires			
2.1 Densités de population (2006)	X	X	X
2.2 Évolution récente de la population (1991-2006)	X	X	X
Types d'évolution (1991-2006)	X	X	X
Évolution de la population (1991-2000)	X	X	X
Évolution de la population (2000-2006)	X	X	X
2.3 Part des moins de 20 ans (2006)	X	X	X
2.4 Part des plus de 65 ans (2006)	X	X	X
2.5 Bilans migratoires (1995-2005)	X	X	X
2.6 Bilans naturels (1995-2005)	X	X	X
2.7 La fécondité (2006)	X	X	X
2.8 Composantes de l'évolution récente de la population (1991-2006)	X	X	X
Propension à migrer	X	X	
3 Maîtrise de l'urbanisation			
3.1 Prix des terrains à bâtir (2003-2005)	X	X	
3.2 Prix de l'immobilier : maisons unifamiliales (2003-2005)	X	X	
Bassin emploi première navette	X	X	
Bassin emploi 10% actifs		X	
Bassin d'emploi IWEPS			
Consommation de l'espace	X	X	

	En Wallonie	En Belgique	En Europe du nord-ouest
4 Environnement, outil de développement territorial			
Capacité d'hébergement	X	X	
Nuitées - total / Belge / étranger	X	X	
Nuitées - total / professionnel / loisir	X	X	
Nuitées de loisir par nationalité	X	X	
5 Infrastructures wallonnes			
Infrastructures de transport	X	X	
6 La Wallonie dans une économie avancée			
6.1 Évolution de l'emploi (1995-2005)	X	X	
6.2 Les structures économiques	X	X	X
6.3 Les services avancés			X
6.4 Les clusters technologiques (2007)	X		
Automobile – Mobilité	X		
Aéronautique	X		
Espace	X		
Transports – Logistique - Divers	X		
Déchets	X		
Technologies de l'information et de la communication	X		
Recherche clinique	X		
Nutrition	X		
Eco-construction	X		
6.5 Les biotechnologies en Wallonie (2006)	X		
6.6 Ingénierie mécanique, métallurgie de base et produits minéraux non métalliques en Wallonie (2006)	X		
6.7 L'aéronautique en Wallonie (2006)	X		
6.8 Industrie agroalimentaire (2006)	X		
6.9 Revenu médian des ménages en Wallonie (2004)	X		
Valeur ajoutée totale - évolution	X	X	
Localisation des sièges sociaux des entreprises européennes reprises dans le top 2000 de Forbes			X
7 Les bases de la gouvernance et la mobilisation des acteurs			
7.1 Revenu médian des ménages (2004)	X	X	
Schéma de structure	X		
TV locales	X		
Parlers originels	X		
Intercommunales	X	X	
Pôles universitaires	X	X	

1.2.4 Valorisation des travaux

1.2.4.1 Veille « SDER »

Les résultats des recherches décrites plus haut ont été intégrés dans la note « Veille SDER » (voir annexe I). Les ajouts de l'année 2007-2008 y sont marqués d'une barre dans la marge.

Deux articles ont été rédigés pour Territoires wallons :

- le premier sur l'éventuelle actualisation du SDER (en cours de relecture) ;
- un autre provisoirement intitulé « Vers un aménagement du territoire 'post-carbone' »

En outre, un texte sur les outils stratégiques wallons a été légèrement actualisé et complété (ajout du thème gouvernance).

Ces articles et ce texte sont regroupés dans l'annexe II « Veille SDER – Articles ».

1.2.4.2 Analyse géographique et cartographique du territoire wallon

a) *Note de recherche : Vers un développement territorial durable – critères pour la localisation optimale des nouvelles activités.*

Cette note de recherche établit les bases afin d'identifier, à terme, les localisations optimales des activités humaines de type urbain dans une optique de développement territorial durable, indépendamment du zonage défini par le plan de secteur.

Notons qu'initialement, l'équipe était chargée de rédiger un article pour publication dans territoires wallons. Par la suite, il a été jugé plus utile de rédiger une note de recherche exposant en détail la méthodologie appliquée.

b) *Territoires Wallons : « Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ? »*

Rédigé par Erika Lepers (CREAT – UCL) & David Morelle (DGO4). L'article a été amélioré afin de paraître dans un prochain numéro.

Au travers de l'analyse de l'occupation et de la structure du territoire, l'article dresse le portrait du territoire wallon. Il tente d'évaluer dans quelle mesure le projet de structure spatiale adopté dans le SDER en 1999 est suivi dans les faits. Une première évaluation des disponibilités foncières pour la zone d'habitat est présentée.

1.2.5 Divers

1.2.5.1 Veille SDER - Divers

Divers travaux ponctuels ont en outre été réalisés à la demande du Comité d'accompagnement. Ils sont regroupés dans l'annexe III « Veille SDER – Divers ».

Il s'agit de :

- un tableau de synthèse sur le travail de veille sur l'actualisation du SDER ;
- une table des matières commentée du SDER ;
- une fiche de mise à jour des fiches SDER ;
- une recherche sur les fonctions capitales Région wallonne ;
- une synthèse du colloque *Pétrole le début de la fin* ;
- une synthèse du document *Agora 2020* (thèmes de recherches) ;
- une note de lecture sur le Rapport fédéral Développement durable.

1.2.6 Assistance cartographique

Depuis trois ans, l'équipe développe des bases de données relatives à l'occupation du sol ainsi qu'à son évolution. Tout au long de la subvention CPDT 2007-2008, les chercheurs ont assisté, de manière ponctuelle, d'autres acteurs dans l'élaboration de cartes ou la diffusion de données se rapportant la plupart du temps à l'occupation du sol.

- La cartographie réalisée dans le cadre de l'expertise ZAE II (localisation optimale des activités économiques) a été transmise au Cabinet, à la Cellule de développement territorial ainsi qu'à certaines intercommunales de développement économique.
- L'équipe a assisté le thème 2 (revalorisation des quartiers de gares en Wallonie), notamment avec l'apport de modèles numériques de terrain (cartographie du relief et des pentes) dans le but d'illustrer la relation entre les tracés des chemins de fer et la topographie wallonne.
- Les chercheurs ont été sollicités pour la réalisation de diverses cartes (PPNC, PLI, occupation du sol) dans le cadre de la formation des conseillers en aménagement du territoire organisée par la CPDT.
- Les données d'occupation du sol développées par l'équipe de recherche ont été transmises à l'IWEPS dans le but de développer des indicateurs de développement territoriaux.

1.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

1.3.1 Veille « SDER »

Les lectures de cette année ont surtout conduit à constater l'importance d'étudier et de prévoir les effets territoriaux de la transition énergétique (déplétion pétrolière et changement climatique).

1.3.2 Analyse géographique et cartographique du contexte wallon

L'équipe s'est principalement attelée à la conception d'outils d'aide à la décision. Il s'agit à présent de les utiliser afin d'étudier des problèmes concrets ou d'évaluer des politiques en vigueur ou à venir. Ces outils sont à destination de tous les acteurs concernés par le développement territorial durable, qu'il s'agisse des communes, de l'administration, du Cabinet ou d'acteurs privés.

Voici un résumé des outils développés :

- **Évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2006** : 362 fiches communales, une fiche régionale détaillée et commentée, une note méthodologique, 362 cartes de l'occupation du sol en 2006, 362 cartes de l'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006.
- La **note de recherche** établit les bases afin d'identifier, à terme, les localisations optimales des activités humaines de type urbain dans une optique de développement territorial durable, indépendamment du zonage défini par le plan de secteur. A l'heure où de nombreuses critiques sont émises à l'égard du zonage prescrit par le plan de secteur et son adéquation avec le principe de développement territorial durable, la méthodologie développée dans cette note de recherche permettrait d'évaluer le plan de secteur. D'une part, les zones actuellement urbanisables mais dont l'urbanisation n'est pas possible ou souhaitée pourraient être identifiées. D'autre part, les sites localisés dans les zones non destinées à l'urbanisation présentant une localisation optimale seraient mis en évidence. Cet exercice permettrait de définir une structuration souhaitée du territoire qui répondrait aux principes de bon aménagement des lieux.

- **Indices d'occupation du sol** : Dans le cadre de l'État du territoire wallon, l'équipe de travail a réalisé une série de cartes reprenant divers types d'occupation du sol et autres indicateurs à l'échelle des secteurs statistiques. Ce travail ne constitue qu'une prémisse ou qu'une première réflexion à ce qui pourra être fait par l'État du territoire wallon lors des prochaines subventions CPDT. Ces cartes offrent un potentiel pour comprendre la structure du territoire wallon ainsi que pour évaluer et orienter la politique en matière d'aménagement du territoire.

L'article « Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ? » montre que le plan de secteur offre peu de possibilités pour le déploiement des quatre pôles principaux (Namur, Liège, Charleroi et Mons). Le principe de gestion parcimonieuse du sol doit y être particulièrement appliqué afin de pouvoir y développer les fonctions économiques ou résidentielles. Par contre, le plan de secteur se révèle beaucoup trop généreux dans de nombreuses communes rurales ; il offre une disponibilité en zone d'habitat qui permettrait de plus que doubler la population des pôles ruraux et communes rurales.

1.3.3 Atlas « État du territoire wallon »

Il s'agit d'une collection évolutive de cartes commentées de la Wallonie. L'objectif est de proposer un support opérationnel aux options et politiques prioritaires d'aménagement à mener en vue d'arriver aux meilleures cohérences territoriales. Sept thématiques sont abordées : Contexte européen, démographie, urbanisation, environnement, infrastructures, économie et acteurs. L'ensemble des fiches (incluant carte, méthodologie et statistiques) est accessible sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>), dans la rubrique « Atlas en ligne ».

ANNEXES À L'EXPERTISE 1 : VEILLE RÉGIONALE

- Travaux relatifs à la préparation de l'éventuelle actualisation du SDER
 - Annexe I – Veille SDER – Note
 - Annexe II – Veille SDER – Articles
 - Annexe III – Veille SDER - Divers
- Analyse géographique et cartographique du contexte wallon
 - Annexe IV : Évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2006.
 - . Fiche régionale détaillée et commentée et note méthodologique
 - . Sur support CD : 262 fiches communales, une 262 cartes de l'occupation du sol en 2006, 262 cartes de l'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006.
 - Annexe V : Indices d'occupation du sol.
 - Annexe VI : Note de recherche « Vers un développement territorial durable – critères pour la localisation optimale des nouvelles activités ».
 - Annexe VII : article « Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ? ».
 - Annexe XIII : Document de travail « Brève comparaison entre la CNOSW et la carte d'occupation du sol développée par la CPDT ».

2. EXPERTISE 2 : PLANS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX FRONTALIERS

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette étude a pour objectif d'analyser les plans stratégiques d'aménagement et de développement territorial des régions frontalières à la Wallonie. Par la comparaison de ces plans avec le SDER, elle vise à mettre en évidence :

- l'incidence des options et instruments mis en œuvre dans ces plans sur le territoire wallon ;
- des orientations dont la Région wallonne pourrait s'inspirer pour sa politique de développement territorial.

Elle doit aussi permettre à la DAR ou au Gouvernement de réagir aux sollicitations en provenance des régions voisines concernant l'élaboration de documents ayant une relation avec la coopération interrégionale.

2.2 TÂCHES MENÉES

Le travail réalisé dans le cadre de cette expertise depuis septembre 2007 a consisté en :

- l'achèvement de l'annexe présentant les intentions de chaque plan pour chaque thème du SDER (la synthèse ayant été finalisée en septembre 2007) ;
- la rédaction de trois articles dont deux seront destinés à alimenter un prochain numéro de la revue Territoire(s) wallon(s) (un article basé sur la synthèse comparant les intentions du SDER avec celles de l'ensemble des documents analysés + un article spécifique sur le *Provinciaal Omgevingsplan Limburg 2006*) et dont le troisième sera diffusé dans une revue française – Mosella – (le sujet portant sur la maîtrise de la dépendance automobile par l'aménagement du territoire en contexte transfrontalier) ;
- une veille sur l'évolution des stratégies menées dans les régions voisines.

Dans le cadre de cette dernière tâche, nous nous sommes penchés sur l'apparition de nouveaux documents stratégiques relevant du développement territorial. Dans le premier semestre de cette année, l'attention s'est surtout portée sur divers documents produits en Région flamande et au Grand-Duché de Luxembourg et qui portent sur la mise en œuvre des intentions du *Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen (RSV)*, d'une part, du *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire (PDAT)* et du *Concept Intégré des transports et du développement spatial (IVL)*, d'autre part.

Dans le cadre de la Flandre, l'intérêt s'est porté principalement sur la problématique de la localisation des activités économiques. La stratégie de la province du Brabant flamand en la matière et le Plan START relatif à la reconversion économique dans la région de Zaventem ont ainsi été traités.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, trois éléments neufs ont été épinglés :

- une évaluation de la mise en œuvre de l'IVL au vu de l'implication des communes ;
- la préparation des plans sectoriels logements, transports, activités économiques... ;
- les priorités de la présidence de la Grande Région par le Luxembourg.

Ces derniers mois, l'attention s'est principalement portée sur deux autres nouveaux textes :

- le Document de lancement de la concertation en vue de l'élaboration du SRADDT (*Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*) de la Région Picardie ;
- les *Concepts et stratégies pour le développement spatial en Allemagne* adoptés le 30 juin 2006 par la Conférence permanente des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (document conjoint entre le niveau fédéral et celui des *länder*).

2.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

Cette année a vu sortir, en provenance de divers territoires voisins, de multiples documents méritant une attention dans le cadre de cette expertise veille. Face à cette profusion et aux maigres moyens accordés à cette expertise, un certain nombre des documents intéressants ont dû momentanément être laissés de côté.

Parmi les schémas stratégiques transversaux régionaux français ayant connu des étapes majeures dans le cadre de leur élaboration, le SDRIF (*Schéma Directeur de la Région Ile-de-France*) mériterait d'être analysé pour son caractère exemplaire concernant la maîtrise de l'étalement urbain.

Dans plusieurs régions, ce sont la mise en œuvre des intentions des plans régionaux au travers de l'élaboration de nouveaux documents stratégiques ou réglementaires et l'évaluation de la concordance entre la réalité observée et les intentions qui ont attiré notre attention. Parmi les publications en cours d'analyse, relevons particulièrement :

- les lignes directrices pour l'avenir de la zone urbaine flamande autour de Bruxelles ;
- le premier rapport de suivi du développement territorial du Luxembourg à la lumière des objectifs de l'IVL ;
- le papier stratégique « *route2020.lu* » du réseau routier étatique rédigé par l'administration des ponts et chaussées du Grand-Duché du Luxembourg ;
- le projet de loi visant à créer un Pacte logement contenant différents outils de politique foncière au Grand-Duché de Luxembourg ;
- des documents produits dans le cadre de l'élaboration de la *Directive Régionale d'Aménagement* (DRA) sur la maîtrise de la périurbanisation par la Région Nord – Pas-de-Calais.

Faute de temps, la présentation des résultats de l'analyse de ces nombreux documents a dû être reportée à la prochaine subvention.

Durant cette année, deux états d'avancement ont juste pu être produits en plus des articles mentionnés ci-dessus et de l'annexe comparant les intentions du SDER à celles des huit régions voisines disposant d'un document comparable. Le premier état d'avancement présenté en mars 2008 fait l'objet de la première annexe. Il fait le point sur l'actualité en Région flamande concernant la mise en œuvre des intentions du RSV et sur la localisation des activités économiques. Il traite aussi de l'actualité au Grand-Duché de Luxembourg.

Le second état d'avancement finalisé en septembre 2008 et portant sur le document picard ainsi que sur les *Concepts et stratégies pour le développement spatial en Allemagne* fait l'objet de la seconde annexe.

Concernant la Flandre, il n'est pas encore possible de voir clairement quelle est la tendance qui l'emportera dans les débats actuels relatifs aux implantations des activités économiques. Sera-ce la tendance vertueuse de la maîtrise de l'étalement urbain, de la densification, de la mixité raisonnée et de la concentration autour des gares comme le préconise le RSV ? Ou sera-ce celle de la poursuite de l'étalement urbain par l'ajout d'un grand nombre de terres urbanisables pour accueillir ce développement économique ? A coup sûr, cette seconde tendance sera accompagnée d'un engorgement croissant des réseaux routiers en périphérie des pôles urbains, engorgement compensé par de grands travaux d'infrastructures routières (comme l'élargissement à 16 bandes du Ring de Bruxelles). Trouver le bon compromis entre ces deux tendances semble mettre plus de temps qu'espéré au départ dans le cadre du dossier de la délimitation de la zone urbaine flamande autour de Bruxelles.

Concernant le Luxembourg, là aussi, l'actualité montre que les intentions généreuses du PDAT et de l'IVL ne sont encore guère suivies d'effets. De fortes réticences s'exercent pour contrecarrer l'évolution vers un développement urbain plus compact et plus mixte permettant d'atteindre d'ici 2020 l'objectif de 25 % de part modale pour les transports en commun. De plus, pour atteindre ce but, le Grand-Duché est aujourd'hui persuadé de la nécessité de coopérer plus étroitement en matière de planification territoriale dans un cadre transfrontalier.

A propos du Document de lancement de la concertation en vue de l'élaboration du SRADDT de la Région Picardie, le souci de maîtrise de l'étalement urbain ne semble pas être la principale priorité de cette région comme déjà constaté dans le Nord – Pas-de-Calais et en Champagne – Ardennes. Par contre, deux grandes intentions présentes dans ce document mériteraient d'être analysées plus avant lorsque sortira le projet de SRADDT. Il s'agit de :

- maîtriser les relations avec les régions françaises voisines (comme la Région wallonne, la Picardie a un taux de travailleurs résidents exerçant leur activité en dehors du territoire régional de l'ordre de 15%) ;
- assurer le développement économique via l'émergence de circuits courts afin de tirer parti des évolutions futures liées aux défis climatique et énergétique.

Le document intitulé Concepts et stratégies pour le développement spatial en Allemagne est instructif pour l'attention qu'il accorde à la coopération dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin. Comme précédemment le POL 2006 de la Province du Limbourg néerlandais et le SRADT Nord – Pas-de-Calais, Il montre qu'un document stratégique d'aménagement du territoire au niveau régional ou national ne peut aujourd'hui plus faire l'impasse sur les implications spatiales de l'inscription des territoires dans la société de la connaissance. Il reste toutefois très vague à ce sujet. Un des concepts retenus et la présentation préalable de l'évolution récente du contexte contenue dans ce document atteste enfin du traumatisme qu'entraîne en Allemagne le déclin démographique dans de nombreuses régions du pays. Au vu des prévisions pour 2050, la chute de la population devrait être telle que de nombreux logements et infrastructures publiques devront être démolis dans les prochaines années. Toutefois, cette perspective douloureuse ne devrait pas concerner la partie de l'Allemagne la plus proche de la Belgique. Outre de nombreuses villes secondaires de l'ex-RDA, des parties de la conurbation Rhin-Ruhr devraient être touchées par cette évolution inédite que l'on risque de connaître un jour. Heureusement, nous avons plusieurs décennies pour nous y préparer au vu des prévisions démographiques optimistes caractérisant la Belgique.

ANNEXES AU THÈME/À LA MISSION

- Annexe I : état d'avancement présenté en mars 2008 ;
- Annexe II : état d'avancement finalisé en septembre 2008.

3. EXPERTISE 2 : PLANS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX FRONTALIERS – QUATTROPÔLE

3.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Conformément au programme de mise en œuvre, le volet de l'expertise consacré au QuattroPôle et à l'ancrage d'Arlon dans la Grande Région, entamé lors de la subvention 2006-2007, s'est poursuivi jusque fin décembre 2007.

Pour rappel, l'opportunité d'insertion de la ville d'Arlon dans le réseau transfrontalier QuattroPôle n'était plus d'actualité. En effet, depuis juillet 2006, elle s'est intégrée de fait dans un réseau sous-régional plus à son échelle dénommé LELA, regroupant les villes de Luxembourg, Esch sur Alzette, Longwy et Arlon.

Il s'agissait dès lors de déterminer quels types de développements encourager pour la commune d'Arlon, permettant sa meilleure intégration dans le réseau LELA (une ramification du réseau QuattroPôle et par là, la porte ouverte sur la Grande Région) et comment en faire bénéficier les autres communes du sud-est du Luxembourg belge inscrites dans une dynamique grand-ducale.

3.2 TÂCHES MENÉES

Le volet QuattroPôle s'est consacré à une analyse de la situation existante et d'objectifs de développement territorial :

- quantification, qualification et cartographie des mouvements transfrontaliers dans le sud-est du Luxembourg belge ;
- synthèse des objectifs définis par le SDER et le Programme Directeur luxembourgeois (y compris le IVL), la Vision Globale 2020 et les différents sommets de la Grande Région concernant la région arlonnaise ;
- éventuels cadres de coopération existants entre Arlon et sa région et les entités de la Grande Région, dans le contexte plus spécifique du QuattroPôle.

3.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

D'après les éléments qui ont été retirés de l'analyse, une série de recommandations ont été formulées, par grandes thématiques (transports, structures économiques...), sans négliger de tenir compte d'études précédentes concernant des recommandations en termes d'aménagement du territoire à l'échelle de la Grande Région (étude de la préfecture de Lorraine, OCR e-bird, ...).

Les résultats du volet QuattroPôle ont fait l'objet d'une note de synthèse (jointe en annexe) transmise au fonctionnaire gestionnaire en date du 22 décembre 2007.

ANNEXE À L'EXPERTISE 3 QUATTROPÔLE

Note de synthèse sur l'expertise QuattroPôle (décembre 2007).

4. EXPERTISE 3 : ESPON

4.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Le programme ESPON « European Spatial Planning Observation Network », aussi appelé ORATE (Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen), a été élaboré comme un réseau d'études destiné à l'observation de l'espace communautaire européen. Son ambition est de contribuer à l'élaboration de politiques européennes en matière d'aménagement du territoire et de développement harmonieux de l'espace européen, tout en renforçant une culture scientifique en réseau transnational et interrégional. Il est financé dans le cadre de l'Objectif « coopération territoriale » (volet interrégional) de la politique régionale de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

La présente expertise a pour but d'analyser les travaux en développement territorial financés par l'Union européenne dans le cadre d'ESPO I et d'identifier leurs impacts et enjeux pour la Wallonie. Cette analyse vise notamment à dégager des perspectives et orientations pour l'avenir du territoire wallon, à identifier les contraintes ou erreurs de perceptions à l'échelon européen liées à l'usage de données peu précises (ou peu fiables) et à aider l'administration à se positionner dans le cadre du programme ESPON II.

4.2 TÂCHES MENÉES

L'expertise ESPON s'est vu affecter 0,9 ETP jusqu'en décembre 2007 et 0,5 ETP à partir de janvier 2008.

Conformément au programme de mise en œuvre déposé en novembre 2007, les chercheurs de l'expertise ESPON ont mis l'accent sur la finalisation de la traduction de « *Territory matters for competitiveness and cohesion* » et la rédaction des fiches de synthèse des études ESPON I. Le programme de mise en œuvre prévoyait également la finalisation d'une note de synthèse, et l'élaboration d'une note d'orientation sur le programme ESPON II (ESPO 2013.)

4.2.1 Territory matters for competitiveness and cohesion

Le document « *Territory matters for competitiveness and cohesion* », paru à l'automne 2006 avait pour ambition de dresser une synthèse des principaux résultats du programme ESPON I. S'appuyant sur les résultats des trente-quatre études du programme, il présente un résumé général des connaissances actuelles sur les questions de développement des territoires en Europe. Ce résumé s'articule en 10 chapitres thématiques pour mettre en avant les résultats obtenus.

D'octobre à fin décembre 2007, le travail de relecture et de correction de la traduction brute de « *Territory matters for competitiveness and cohesion* » a été mené en étroite collaboration avec Nicolas Gaubert, point de Contact français pour ESPON (UMS-RIATE), ce qui a donné lieu à de nombreux échanges téléphoniques et courriels. L'accent a été porté sur la relecture et la correction du texte, la traduction des illustrations (cartes et figures) et la mise en page du document final. Une réunion a eu lieu dans les locaux de l'UMS-RIATE à Paris le 17 décembre 2007 pour effectuer une relecture conjointe du document et discuter de la mise en page du document.

Finalisé fin février 2008, le document (130 pages) est joint en annexe (annexe 1) et est disponible au format *.pdf sur le site internet du « Développement territorial en Wallonie » (<http://developpement-territorial.wallonie.be/Dwnld/ESPO-ETudes.pdf>) et sur le site de l'UMS-RIATE (<http://www.ums-riate.fr/travauxriate.html>).

4.2.2 Fiches et note de synthèse des études ESPON I

Le travail réalisé depuis janvier 2006 dans le cadre de la CPDT a principalement consisté à réaliser une synthèse analytique des études financées dans le cadre d'ESPON I. Sur base de la grille d'analyse élaborée précédemment, trente-et-une études ont été analysées depuis le début de l'expertise.

Les résultats des synthèses analytiques réalisées pour les trente-et-une études sont présentés sous forme de fiches. Ces fiches ont été entièrement finalisées et transmises aux membres du groupe de travail en janvier 2008. La compilation de ces fiches a ensuite permis la finalisation de la note globale de synthèse des études ESPON I, joint en annexe (annexe 2 et 3).

4.2.3 Note d'orientation pour le programme ESPON II

Une note d'orientation présentant les avancements du programme ESPON II, ainsi que les points à prendre en compte dans le suivi des études. La note d'orientation fait suite à la note de synthèse produite dans le cadre du programme ESPON I (annexe 4).

4.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

L'expertise a permis de produire plusieurs documents de référence destinés aux acteurs de l'aménagement du territoire wallon. Un premier document fut la traduction d'un résumé des travaux ESPON I en collaboration avec l'UMS-RIATE (<http://www.ums-riate.com/>). Le résumé « *Territory matters for competitiveness and cohesion* » apporte une approche thématique articulée autour de 10 chapitres :

- cohésion territoriale, possibilités et difficultés ;
- les régions compétitives en Europe ;
- l'Europe en tant que région du monde ;
- les villes comme moteurs de développement ;
- le renouveau des espaces ruraux ;
- les espaces aux caractéristiques géographiques particulières ;
- accessibilité des régions européennes ;
- impact territorial des politiques sectorielles de l'UE ;
- conditions de vie : qualité de vie et lieux compétitifs ;
- scénarii territoriaux.

Cette synthèse, bien que produite avant la fin des résultats finaux de l'ensemble des études ESPON I, dont certaines études préparatoires ou complémentaires, met en avant les grandes lignes émergentes de la recherche européenne autour de la valorisation du territoire comme moteur de cohésion et de compétitivité.

La lecture de ce résumé se complète avec intérêt par la lecture de la notes et des fiches de synthèses qui apporte une analyse critique sur les résultats obtenus dans les études ESPON et relativise ainsi la vision des lecteurs. Un exemple parmi d'autres se rapporte aux conclusions sur le polycentrisme (étude 1.1.1) qui a été complétée par la suite pas une deuxième étude (1.4.3) relativisant nettement les résultats obtenus, et dont les conclusions ne transparaissent pas nécessairement dans le « *Territory matters for competitiveness and cohesion* ». La lecture de la note et des fiches de synthèse en parallèle avec le résumé met ainsi en évidence quelques contradictions.

Trente-et-une fiches ont été réalisées avec pour lignes directrices : synthétiques, de lecture aisée et d'intérêt pour les acteurs du développement territorial wallon. Tous les objectifs wallons d'aménagement du territoire retenus dans notre analyse (voir note de synthèse, annexe 2) sont ainsi repris dans les études analysées, bien qu'à des degrés très différents. Certaines études ne présentent un intérêt assez globale pour les objectifs wallons retenus, alors que d'autres apportent, en plus de leur intérêt général, un argumentaire spécifique à ces objectifs.

Concernant les enjeux, contraintes et potentialités majeurs que représentent les études ESPON par rapport aux objectifs wallons, il apparaît clairement que la variété des études ne permet pas de dresser de grandes tendances globales. Nous conseillons dès lors au lecteur de se référer aux fiches de synthèse reprises en annexe 4.

Parallèlement, nous avons pu mettre en évidence certains problèmes de fond et de forme dans les études analysées : les calculs d'erreur sont plutôt rares ce qui peut rendre difficile l'interprétation des résultats en terme d'exactitude, les auteurs manquent parfois d'analyse critique qui leur aurait permis également une meilleur intégration au programme dans son ensemble, la dimension environnementale est relativement sous-estimées par rapport à la composante sociale ou économique, les dimensions spatiales et territoriales sont le plus souvent utilisée pour l'expression des résultats (cartographie) mais rarement intégré à la méthodologie et à la réflexion comme composante de base, et enfin les auteurs observent le plus souvent un trop grande retenue en matière de recommandations politiques.

ANNEXES À L'EXPERTISE 3 ESPON

- Annexe 1 : Traduction française de « Territory matters for competitiveness and cohesion »;
- Annexe 2 : « Note de synthèse du programme ESPON I » ;
- Annexe 3 : « Fiches ESPON I » ;
- Annexe 4 : « Note d'orientation pour le programme ESPON II ».

5. EXPERTISE 4 : POLITIQUE DE LA VILLE

5.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

La politique de la ville constitue un enjeu essentiel pour la Région wallonne.

Les villes ont un rôle crucial à jouer dans le cadre du redéploiement économique de la Région en tant que bassins d'innovation, d'emploi ainsi qu'en raison du capital social et culturel qui les caractérisent. C'est également en ville que se cristallisent un certain nombre de problèmes que traverse notre société : insécurité, précarité, désindustrialisation, montée des extrémismes etc.

C'est pour répondre à ces deux grands défis que s'est mise en place à partir des années 1980 ce qu'il est convenu d'appeler « la politique de la ville », dans la plupart des pays européens. Différentes initiatives visent aujourd'hui à favoriser le partage de ces expériences à travers la mise en réseau des villes et Régions qui les ont portées.

La participation de la Région wallonne, au travers de la CPDT, à ces réseaux d'échanges européens sur les questions urbaines, est l'occasion :

- de faire remonter les connaissances, les expériences du niveau local et d'identifier les pratiques innovantes ;
- de mettre en place un dispositif de veille relatif à la politique européenne en matière de ville durable et de développement urbain (fonds structurels, travaux du Parlement Européen, notes de travail etc.) ;
- de favoriser la concertation entre les différents acteurs institutionnels, et en particulier entre les acteurs locaux et régionaux de la politique de la ville.

Étant donné de la spécificité de la tâche, il s'agit d'une expertise continue.

5.2 TÂCHES MENÉES

5.2.1 Mise en place d'une plate-forme pour l'échange de bonnes pratiques entre villes de la Région wallonne

Le 30 mai 2008 a eu lieu la première plate-forme ville avec comme thématique principale : les projets de villes sont-ils en correspondance avec les documents européens et régionaux ? Des représentants des 9 villes wallonnes de plus de 50 000 habitants, les chercheurs de l'expertise ainsi que des membres de l'administration ont répondu présents à la réunion. Cette plate-forme était aussi l'occasion de rencontrer les acteurs de terrain et de discuter ensemble des thématiques suivantes à aborder au sein du groupe de travail créé. Le rendez-vous de la prochaine plateforme a été fixé au 20 novembre 2008 sous le thème de la mixité sociale.

Cette plateforme a permis de :

- Favoriser les échanges d'expériences entre villes wallonnes ;
- Diffuser des informations utiles aux participants (expériences étrangères innovantes, connexions possibles avec les programmes européens...) ;
- « Faire remonter » les réalités communales au niveau de la plate-forme « Politique de la Ville » mise en place au sein de la Région wallonne.

5.2.2 Analyse et comparaison des dispositions prises dans les pays voisins en matière de politique de la ville.

La comparaison des dispositifs, entreprise au cours de l'année 2007-2008, a été poursuivie. La recherche pour la Région Flamande a été approfondie via des entretiens auprès de témoins privilégiés. L'analyse des dispositifs mis en place en Angleterre et en France a été complétée sur base d'études de cas détaillées : Sheffield, Valenciennes et Gand.

5.2.3 Suivi des politiques européennes en matière de politique de la ville

Un fil rouge RSS a été mis en place sur le site de la CPDT afin de présenter brièvement tout document intéressant relatif à la politique de la ville.

Des interventions ponctuelles ont eu lieu suite à des demandes de la Région :

- réaction à un texte de l'ambassade de France sur la politique de la ville en Wallonie en vue de la future présidence française ;
- participation au colloque « Entre ségrégation spatiale et différenciation spatiale, l'urbain en question » ;
- rédaction d'une note analysant la dimension urbaine présente au sein des programmes opérationnels FEDER 2007-2013 (Compétitivité et Convergence) ;
- rédaction d'une note analytique sur le récent rapport de la Cour des comptes traitant de l'évaluation de la politique fédérale des grandes villes.

5.2.4 Mise en ligne d'une page web comme mode de diffusion de l'information

Une page web propre à l'expertise politique de la ville a été mise en ligne sur le site de la CPDT. Elle permet une meilleure visibilité/diffusion des résultats des recherches menées au sein de l'équipe de recherche auprès des acteurs de la plateforme ville créée.

5.2.5 Diffusion des résultats - Publications

L'équipe a valorisé son travail sous la forme de différentes notes de recherche (bientôt disponibles sur le site de la CPDT). Une première concerne l'analyse comparative des dispositifs présents en matière de politique de la ville en France, Angleterre et en Flandre. Une seconde concerne l'analyse de la dimension urbaine présente au sein des programmes opérationnels FEDER 2007-2008 Compétitivité et Convergence. Une dernière illustre notre lecture du rapport de la cour des comptes sur la Politique fédérale des grandes villes.

En outre, l'équipe s'est attelée à la rédaction de quatre articles pour Territoire(s) Wallon(s), qui seront bientôt diffusés.

5.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

La recherche a permis de dégager les principales tendances de la politique de la ville dans les territoires limitrophes. La confrontation entre le SDER et la Charte de Leipzig nous a amené à identifier un certain nombre de convergences entre ces deux documents d'orientation, même si celui-ci n'identifie pas clairement les atouts spécifiques des villes wallonnes et que le volet formation/éducation ainsi que le volet social est sous-représenté dans le document.

Il ressort des travaux de la plate-forme que les villes sont engagées dans la mise en place d'une planification urbaine intégrée. Celle-ci repose encore sur des approches assez dissemblables et les participants sont demandeurs d'une forme de guidance dans ce domaine.

ANNEXES À L'EXPERTISE 4 POLITIQUE DE LA VILLE

Quatre documents sont annexés :

- Annexe 1 : Analyse du rapport de la Cour des comptes sur la politique fédérale des grandes villes ;
- Annexe 2 : La prise en compte de la dimension urbaine dans les programmes opérationnels FEDER 2007-2013 ;
- Annexe 3 : Analyse croisée de la politique de la ville en France, en Angleterre et en Flandre ;
- Annexe 4 : Le compte rendu de la première séance de la Plate-forme ville.